

PARENTS, VOUS VOUS INTERROGEZ SUR LA PROXIMITÉ DES VIGNES ? VOICI NOS RÉPONSES.

Mon enfant est scolarisé à proximité de vignes. Y a-t-il un risque d'exposition aux produits phytosanitaires ?

La commune de Léognan est très attentive à ce sujet. Une charte de bonne conduite a été signée avec les viticulteurs pour encadrer les pratiques près des établissements scolaires. les châteaux sont audités régulièrement, les produits phytosanitaires utilisés sont homologués et ont reçu une autorisation des autorités sanitaires, tous les vignerons ont passé la formation certiphyto pour avoir le droit de procéder aux pulvérisations.

Une étude a-t-elle été menée ?

Oui. Une analyse de sol a été réalisée sur le site du centre de loisirs, proche de l'école.
Résultat : aucune trace de produits phytopharmaceutiques détectée.

Comment la mairie suit-elle ce dossier ?

Nous travaillons en lien direct avec les châteaux, qui nous signalent immédiatement toute intervention dans les vignes. Des réunions avec le syndicat de Pessac-Léognan ont été organisées afin de traiter les dossiers liés à la protection sanitaire (épandage, produits phytopharmaceutiques , gel...).

Quelles mesures supplémentaires ont été prises ?

La commune a fait planter des arbres à proximité du centre de loisirs. Cet écran végétal agit comme une barrière naturelle qui limite la dispersion de produits. Un manche à air a été installée sur la parcelle du cette même parcelle.

Comment sait-on qu'un traitement a eu lieu près de l'école ?

La présence d'un tracteur ou d'une machine dans les vignes ne signifie pas forcément qu'il s'agit d'un épandage. Les viticulteurs peuvent réaliser des travaux d'entretien (tailler, attacher les pieds de vigne, labourer la terre) ou parfois ajouter de l'engrais. Lorsqu'un épandage est effectivement réalisé sur la parcelle voisine de l'école Jean-Jaurès, un drapeau rouge est installé. Ce signal indique de ne pas pénétrer dans la parcelle pendant 48 heures. Les châteaux à proximité des écoles envoient un mail d'information à la Mairie et aux écoles les jours d'épandages.

Les viticulteurs ont-ils changé leurs méthodes ?

Oui. Ils utilisent de nouvelles machines permettant une pulvérisation ciblée. Les châteaux de Pessac- Léognan ont bien compris l'importance de protéger les populations, en recourant à des produits toujours plus respectueux de l'environnement. Cet effort témoigne de leur volonté de préserver à la fois leur image et la santé des habitants proche, mérite d'être souligné.

Et autour de l'école Jean-Jaurès ?

La parcelle viticole située à environ 150 mètres est en agriculture biologique : aucun produit de synthèse n'y est appliqué.

La commune agit-elle avec d'autres partenaires ?

Oui. Nous travaillons avec le syndicat viticole de Pessac-Léognan pour promouvoir et renforcer les bonnes pratiques à proximité des lieux sensibles.

Nous travaillons également avec PESTIRIV (Etude pour mieux connaître l'exposition aux produits phytopharmaceutiques des personnes vivant en zones viticoles et non-viticoles) et l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Le risque zéro existe-t-il ?

Non, mais notre vigilance est constante. Grâce à la coopération avec les viticulteurs, nous avançons vers plus de sécurité, de transparence et de prévention.

Retrouvez les chartes environnementales via les QR codes suivants

**Charte environnementale des paysages
viticoles de Léognan :**



**Avenant à la charte environnementale avec
le château LARRIVET HAUT BRION :**



Catherine FOURNIER
Adjointe à l'Education

Véronique PERPIGNAA-GOULARD
Adjointe à la Transition écologique
et à l'environnement

Laurent BARBAN
Maire de Léognan

Une inquiétude ? Une question ?
👉 Pascal Dubernet : 06 52 52 46 80
Responsable du service Développement durable
Nous restons à votre écoute

